

Le Premier Ministre vient d'annoncer au Sénat que le fonds d'amorçage pour le temps périscolaire sera bien attribué en 2015/2016 aux communes dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Les députés socialistes de la Commission Education avaient déposé un amendement qui avait été refusé au titre de l'article 40, cela signifie certainement que nous devons déposer un nouvel amendement la semaine prochaine.

Mais cela signifie surtout qu'à force de résister, nous avons pu nous faire entendre.

Je vous invite à relire mon article sur ce blog il y a quelques jours. Cela n'est qu'une étape, il faudra ensuite se battre pour la pérennisation de ce fonds d'amorçage, sans lequel les communes ne pourront pas mettre en oeuvre cette réforme avec toute l'ambition qu'elle mérite dans le seul intérêt de l'enfant.